

Que faisait la police?

Par Laurent Chabrun publié le 19/08/1999

https://www.lexpress.fr/actualite/politique/que-faisait-la-police_492516.html

Le 25 août 1944: à l'Hôtel de Ville, les dirigeants du Conseil national de la Résistance (CNR) attendent l'arrivée du général de Gaulle. La soirée est déjà bien avancée dans la capitale libérée et le chef du Gouvernement provisoire de la République française tarde. Avant de rencontrer les membres du CNR, le Général s'est en effet rendu à la caserne de la Cité, siège de la Préfecture de police, pour féliciter les policiers parisiens qui ont déclenché l'insurrection le 19 août. Quelques semaines plus tard, le 12 octobre 1944, lorsque la police parisienne sera citée à l'ordre de la Nation avec attribution de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre, le général de Gaulle précisera que «les courageux gardiens de la paix de la police parisienne ont donné à toute la nation un bel exemple de patriotisme et de solidarité qui fut l'un des premiers facteurs du succès des combats pour la libération de la capitale».

Les policiers parisiens pourront donc porter la fourragère rouge. La reconstruction nationale, la nécessité d'affirmer face à ses alliés l'aptitude de l'Etat républicain «rentré chez lui» à gouverner et à rétablir l'ordre, la guerre qui n'est pas encore terminée invitent à passer sous silence les épisodes les moins glorieux de cette histoire. Effacée, par exemple, la rafle du Vél d'Hiv (13 152 interpellations de personnes de «race juive»)... Oubliées les brigades spéciales de la Préfecture de police comme les sections des affaires politiques (SAP) de la Sûreté nationale constituées en partie par les policiers des brigades mobiles de police judiciaire, les glorieuses brigades du Tigre... Des documents inédits révélés par L'Express réveillent la mémoire de cette époque. Ils donnent de l'histoire de la police française, et parisienne, durant cette période dramatique une vision qui

permet de dépasser les légendes - roses ou noires - qui ont cours à son sujet. Il s'agit de près de 15 000 dossiers d'épuration comprenant les comptes rendus des commissions, mais aussi les enquêtes judiciaires engagées contre les policiers collaborateurs.

En 1994, préparant un colloque avec la Fondation nationale des sciences politiques sur le rétablissement de la légalité républicaine, l'institut Charles-de-Gaulle demande à Jean-Marc Berlière, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, reconnu comme le spécialiste de l'histoire de la police française, un travail sur cette épuration.

A utiliser avec méthode et prudence

Pierre Messmer, qui dirige alors l'institut, conscient de l'intérêt de ce travail de mémoire, écrit personnellement à Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, pour qu'il accorde à Jean-Marc Berlière les dérogations nécessaires à la consultation des archives de l'épuration du ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de police. C'est ainsi que l'historien peut accéder à ces milliers de documents - que beaucoup disaient disparus - longtemps entassés dans des caves de la Préfecture de police ou du ministère de l'Intérieur. Des archives à utiliser avec méthode et prudence. Elles témoignent du climat passionnel et des «règlements de comptes» qui ont présidé à cet épisode sans précédent de l'histoire policière.

Le récit de plusieurs affaires tragiques exhumées de ces dossiers permet de mieux comprendre toutes les ambiguïtés de ces années noires. Exemple, les premiers policiers résistants, «oubliés» par l'histoire officielle... Ils ont baptisé leur groupe «le Coq gaulois»; on ne pouvait trouver meilleur défi à un ennemi qui venait d'envahir les rues de la capitale. Nous sommes en décembre 1940 et ces policiers résistants de la première heure n'ont pas admis la défaite. Prison, déportation: ils paieront cher cet engagement précoce qui devrait leur valoir d'être honorés par

la Préfecture de police, par exemple, lors des cérémonies du mois d'août qui célèbrent, chaque année, dans la grande cour de la Préfecture, l'insurrection de la police parisienne. Pourtant, curieusement, pas un mot sur ces hommes. Ce sont en quelque sorte les résistants oubliés. Pourquoi? Pour le comprendre, il faut relater leur histoire à la fois naïve, héroïque et sinistre, qui sommeillait quelque part dans les archives de l'épuration, mêlée à celle des hommes qui les ont donnés aux Allemands: d'autres policiers parisiens... Toute l'affaire débute dans le XVI^e arrondissement. Quelques policiers en tenue des commissariats des Ternes et de Chaillot décident de garder une partie des armes confisquées à la population sur ordre de l'occupant. Ils sont une bonne dizaine de policiers patriotes à se lancer ainsi dans cette aventure. Et ils cherchent évidemment à recruter certains de leurs collègues. C'est ainsi que le gardien de la paix G. propose à un collègue de rallier l'équipe. Le gardien Prenestini n'est-il pas un marin récemment démobilisé, un patriote?

En fait, ce gardien de la paix, choqué par Mers el-Kébir, est un anglophobe fanatique et un pétainiste convaincu. Il s'ouvre donc de la proposition à son brigadier, lançant ainsi une mécanique infernale qui conduira les policiers du Coq gaulois en camp de concentration. Sur la suggestion du brigadier, Prenestini rédige, le 13 janvier 1941, un rapport qui, suivant la voie hiérarchique, est transmis au commissariat central, qui l'adresse à la direction de la police municipale, laquelle confie une enquête à la police des polices... Un commissaire de l'Inspection générale des services (IGS) est donc envoyé sur place. Il n'a pas de mal à obtenir des aveux des policiers résistants. Ces derniers, convaincus de la solidarité de leurs chefs, reconnaissent stocker des armes dans le commissariat. L'homme de l'IGS établit donc, à son tour, un rapport qui aboutit au cabinet de Roger Langeron, préfet de police depuis 1934 et maintenu en place par Vichy en dépit de ses attaches radicales et maçonniques connues. De façon toujours parfaitement bureaucratique, le dossier est transmis aux

Allemands, qui exigent l'arrestation du groupe. Les policiers sont donc arrêtés le 21 janvier par leurs collègues de la Préfecture et livrés aux Allemands. Jugés, le 19 mai 1941, par un tribunal allemand siégeant 53, rue Saint-Dominique, ils voient témoigner à charge le délateur, leurs collègues et l'enquêteur de l'IGS. Ces policiers, sans doute les premiers résistants historiques de la Préfecture de police, seront condamnés à des peines allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. Et Prenestini? Le régime, on s'en doute, trouva à occuper ce policier au service de la Révolution nationale. Fort de son premier «succès», il emploiera ses talents dans différents services, puis, nommé dans la police régionale d'Etat, à Privas, il se trouvera impliqué dans une affaire dans laquelle il semble bien avoir joué le «mouton», afin de recueillir les confidences de ses codétenus et les dénoncer. Arrêté en décembre 1944, il s'évade en mai 1945: les archives ne permettent pas d'en savoir plus...

On comprend donc aisément que le Coq gaulois n'ait pas été honoré à la Libération. Ce groupe, même s'il incarnait une résistance précoce, tout à l'honneur de l'institution, présentait en effet un «défaut» majeur: il avait été dénoncé aux Allemands par les plus hautes autorités de la Préfecture de police, au terme d'une enquête impliquant toute la hiérarchie de cette même PP. Difficile dans ces conditions d'en faire un exemple... Cette affaire illustre la double contrainte face à laquelle les policiers se sont retrouvés à cette époque. Fallait-il servir avec fidélité Vichy ou transgresser toute une culture professionnelle, désobéir et subir les conséquences de ce refus? L'époque est trouble et les choix difficiles, tant ils requièrent courage et clairvoyance... Ces archives inédites de l'épuration, épluchées depuis cinq ans par Jean-Marc Berlière, fourmillent d'exemples de trajectoires hésitantes et contradictoires; ce qui occasionnera quelques dilemmes à l'heure des comptes. Témoin cette autre pénible affaire. «Je n'hésite pas à attirer votre bienveillante attention sur le cas de ce haut fonctionnaire de la Sûreté nationale qui a eu une

conduite brillante (...) qui a été déporté pour sa lutte clandestine et qui a subi toutes les avanies pendant que ses camarades voyaient récompenser leurs mérites.» Ces quelques lignes sont extraites d'un rapport de l'IGS. Il figure dans le dossier d'épuration d'un commissaire de la Sûreté nationale qu'on aurait pu croire au-dessus de tout soupçon. Le commissaire P., en poste à Chartres, était l'ami et fut l'un des proches collaborateurs de Jean Moulin...

C'est à Chartres, où Jean Moulin est préfet, que les deux hommes se sont rencontrés et appréciés. Dès le début de l'occupation allemande, Charles-Henri P., tenté d'entrer dans la clandestinité, accepte, sur les instances de son ami, de rester à un poste où il pourra rendre d'éminents services. De fait, dès 1941, il prend une place prépondérante dans l'organisation de la résistance en Eure-et-Loir. Soupçonné par les services allemands, il doit passer à la clandestinité en 1943 et gagne Paris où il assure la protection du CNR, que Jean Moulin vient de mettre sur pied, et mène avec des policiers parisiens résistants des actions contre l'occupant et ses auxiliaires français. Finalement arrêté par les Allemands dans une brasserie parisienne, il est torturé puis déporté, le 28 avril 1944, à Auschwitz puis à Buchenwald. Comment un tel homme a-t-il pu être mis en cause au point d'avoir à se cacher, à son retour de déportation, et cela jusqu'en 1951? L'affaire est tragiquement simple. Alors qu'il est en poste à Chartres, les occupants réclament une enquête sur une action symbolique contre les locaux vides de la librairie allemande de la ville. Le commissaire P. traîne les pieds jusqu'à ce que le préfet - pressé par les Allemands - menace de faire appel aux policiers des BS. Du coup, le policier, qui doit protéger ses hommes et son organisation, se résout à arrêter sept communistes impliqués dans l'opération. Il est convaincu que ces hommes - dont le cas relève de la justice française - ne risquent que quelques semaines de prison, tout au plus, pour un délit plutôt mineur, puisque l'affaire a été traitée comme une simple dégradation de biens.

La suite se révélera tragique par un enchaînement imprévisible de la fatalité. Désignés comme otages, quatre des communistes incarcérés à la prison de Chartres dans l'attente de leur passage en correctionnelle seront fusillés en représailles à un attentat commis à Paris... Le commissaire P., «Henri» dans la clandestinité, en butte à un désir de vengeance bien compréhensible des communistes et FTP d'Eure-et-Loir, est inculpé, à peine revenu de déportation, par un juge d'instruction. Poursuivi par des membres de l'Organisation spéciale du PC, il échappera à plusieurs tentatives d'assassinat et devra se cacher jusqu'au début de 1951, date à laquelle il apprend que la justice a finalement classé son affaire. La Sûreté nationale le réintègrera dans ses droits, suspendus depuis sa révocation par le gouvernement de Vichy, en mai 1943. D'autres résistants auront également à s'expliquer sur des affaires auxquelles ils ont participé. **Joseph Curinier**, un policier de la PP, en fournit un exemple édifiant. En août 1942, les services allemands de la rue des Saussaies reçoivent une lettre concernant Nadia Kaluski née Jacobson, dénoncée comme militante communiste. L'information est communiquée à la Préfecture de police, assortie d'une demande d'enquête, et le dossier est confié à la BS 1 (Brigade spéciale) des renseignements généraux, spécialisée dans la lutte anticomuniste. Deux inspecteurs sont envoyés à l'adresse indiquée: rue des Boulets, à Paris. C'est Joseph Curinier qui conduit les opérations. Entré à la Préfecture comme gardien de la paix en 1937, ce jeune policier a, comme nombre de ses collègues gardiens de la paix, bénéficié des circonstances pour quitter la tenue. Détaché aux RG comme inspecteur auxiliaire, dès l'automne 1939, il a pris du galon, pour devenir inspecteur «spécial». Lorsqu'il se présente rue des Boulets, Curinier ne trouve pas Nadia Kaluski, mais sa mère. Une rapide enquête, largement orientée par des voisins délateurs, l'amène alors à découvrir quelques brochures d'inspiration communiste dans la cave et à établir que la jeune sœur de Nadia, Louise, lycéenne qui prépare la session de septembre du baccalauréat, ne porte pas l'étoile jaune... Il décide de l'attendre et de l'interpeller ainsi que

sa mère. Les policiers conduisent les deux femmes à la PP, où elles sont remises au service compétent, la 3e section des RG: l'une pour «infraction au décret-loi Daladier» du 26 septembre 1939 interdisant la propagande communiste, l'autre pour «défaut d'étoile», une infraction aux ordonnances allemandes concernant les juifs. Après leur internement dans des camps et prisons français, les deux femmes seront déportées de Drancy vers Auschwitz, où elles seront gazées dès leur arrivée.

Lourde responsabilité que celle de l'inspecteur spécial **Joseph Curinier**, qui, dans le cadre de la BS 1, participera à des dizaines d'autres arrestations. Dès le 26 octobre 1944, il passe devant la commission d'épuration. Il risque gros, comme tous les membres des deux brigades spéciales de la Préfecture de police. D'autant plus que le président de la commission d'épuration est lui-même passé entre les mains de ces hommes qui ne dédaignaient pas avoir recours à la violence. Or **Joseph Curinier** est le seul de ces policiers à reconnaître avoir frappé, mais, affirme-t-il devant les «épurateurs» incrédules, c'est dans des circonstances bien particulières: pour ne pas se trahir et parce qu'il a été sommé de le faire, par un chef de groupe à la recherche de «traîtres» qui, au sein des BS, renseignent la Résistance... Car Joseph Curinier appartient à la Résistance, précisément au Service du renseignement (SR) du Mouvement de libération nationale (MLN). Et c'est sur l'insistance de ses chefs qu'il est resté à son poste, où il peut rendre d'immenses services. Après que la justice a classé son affaire à l'automne 1945, Curinier obtiendra difficilement sa réintégration, en juillet 1946. Immatriculé à Londres comme agent P 2, médaillé de la Résistance, il est un des rares policiers des BS dans ce cas. Policier zélé au service de la loi - celle de Vichy et celle de l'occupant - dans une arrestation dont il pouvait, en août 1942, ne pas soupçonner les conséquences tragiques? Ou résistant exemplaire «dont l'activité dangereuse et sans gloire» aurait, au témoignage du commandant «Pages», responsable du SR du MLN, fait de lui «l'un des fonctionnaires

de la Préfecture de police ayant rendu le plus de services à la Résistance»? Les deux, probablement. Ce qui montre les conséquences considérables de l'attitude des policiers français: de leur passivité ou de leur zèle dépendit le destin de milliers de gens.

Certains cas, en revanche, ne laissent pas place au doute. Des policiers, stimulés par leurs chefs, aveuglés par la discipline ou la passion, ou guidés par l'ambition, accomplirent leur «sale besogne» jusqu'aux derniers jours précédant la Libération, faisant preuve d'une efficacité redoutable principalement contre les communistes et les juifs... Ainsi, la brigade Sadowski, du nom d'un inspecteur principal des renseignements généraux de la PP qui dirigea - fait singulier pour une police de renseignement - un groupe de voie publique chargé de «taper aux papiers» pour découvrir des juifs en infraction avec les lois et ordonnances antisémites. Connu de ses collègues comme «un mangeur de juif», Sadowski organise des surveillances et multiplie les opérations à proximité des gares, dans les lieux publics. Avec quelques dizaines d'inspecteurs, son service est responsable de milliers d'arrestations, dont les victimes ne sont pratiquement jamais revenues de déportation. Les archives montrent ce que pouvait être le zèle de ces hommes. Ainsi l'histoire de ces deux jeunes filles, deux sœurs que leurs parents essaient de soustraire au danger au lendemain des rafles de juillet 1942. Le 26 août, elles sont contrôlées par deux policiers de la brigade de voie publique de la 3e section des RG, alors qu'elles s'apprêtent à monter dans un train gare d'Austerlitz avec des cartes d'identité «lavées» du tampon «juif». Rendus soupçonneux par leur patronyme à consonance étrangère, les deux policiers leur demandent les prénoms de leurs parents. «Bernard et Pauline», invente l'aînée avec beaucoup de sang-froid. Mais les deux sœurs n'échapperont pas longtemps au zèle des policiers. Quelques minutes plus tard, ils contrôlent une femme qui porte le même nom. C'est la mère venue imprudemment dire adieu à ses filles.

Sa carte d'identité porte le tampon rouge: «juive»... Nos deux policiers recherchent alors les deux jeunes filles et les interpellent dans le train qui devait les conduire en zone libre...

L'un des deux policiers, Jean B., «crédité» à la Libération de 150 arrestations d'israélites, dont beaucoup sur initiative personnelle, devra s'expliquer sur sa conduite. Révoqué sans pension par la commission d'épuration de la Préfecture de police, son dossier est transmis au parquet, où il est classé en juillet 1946. Il a pu produire des attestations d'israélites qu'il a aidés et protégés, car il a appartenu au Noyautage des administrations publiques (NAP, organisation résistante de la fonction publique créée par Claude Bourdet) depuis juin 1943. Membre du réseau Darius, il est immatriculé depuis mars 1944 comme résistant et le juge d'instruction conclut à l'impossibilité de lui attribuer la plupart des arrestations. Seule survivante, Lina, l'aînée des deux sœurs, aura même la désagréable surprise, des années plus tard, de le croiser en uniforme de lieutenant de la DGER (Direction générale d'étude et de recherche, le futur Sdece), où les talents de beaucoup de policiers en délicatesse avec leur administration semblent avoir trouvé preneur... En revanche, une bonne partie de ses collègues des deux brigades spéciales de la Préfecture de police devront durement s'expliquer devant la justice après être passés devant la commission d'épuration. Sur la centaine de policiers passés par la BS 2 «antiterroriste», 50 ont été traduits en justice: huit condamnés à mort (dont trois par contumace), six à des peines de travaux forcés à perpétuité, douze à des peines de travaux forcés ou de prison (dont neuf égales ou supérieures à dix ans?), un à la seule indignité nationale, tandis qu'un autre était acquitté et que 22 affaires étaient classées.

En effet, certains policiers, dont le «zèle est indéniable», échappent à tout châtiment sans que les archives permettent de toujours comprendre la logique d'une telle mansuétude. Le gardien de la paix stagiaire André O., par exemple, affecté au

commissariat de Clichy au printemps 1941 et détaché en civil en juillet pour la répression des menées antinationales, a poussé le zèle, en accord avec son commissaire, jusqu'à infiltrer les milieux ouvriers, et dénoncé neuf cheminots (dont plusieurs seront fusillés) de l'atelier SNCF de Levallois où il s'était fait embaucher. Cet anticomuniste forcené, promu inspecteur spécial et versé à la BS 1 des RG, promu commissaire de la Sûreté nationale par Darnand en juillet 1944, échappera à trois attentats de la Résistance. Plusieurs fois blessé et décoré, il est proposé pour la Légion d'honneur par Rottée, le directeur des Renseignements généraux, qui écrit à son propos qu'il est «le type parfait du fonctionnaire de police cité maintes fois en exemple et qui mérite la récompense de son esprit de sacrifice». Révoqué en 1946 par la commission d'épuration de la PP à laquelle celle de la Sûreté nationale a adressé le dossier, André O. a disparu; peut-être s'est-il engagé dans l'armée du général Leclerc? Son dossier en tout cas sera classé par la justice puis par le préfet de police en 1948. Il avait exercé ses «talents» au sein des BS de la Préfecture de police de Paris. Ces brigades spéciales de sinistre mémoire ont été d'une grande «efficacité», qui justifie leur réputation et le châtiment de leurs membres. Mais les archives de l'épuration démontrent que ces groupes spécialisés dans la chasse aux terroristes ont, au total, moins arrêté de juifs ou de résistants que les services de police traditionnels.

Cette situation trouve une bonne partie de son explication dans la mise en place, à partir de l'automne 1942, de ce qu'il est convenu d'appeler les «accords» Bousquet-Oberg. René Bousquet, secrétaire général de la police, a en effet négocié avec Karl Oberg, nouveau patron en France de la répression, un nouveau partage du «travail» entre la police française et les nazis. Une note de l'Inspection générale de la police judiciaire de la Sûreté nationale, en date du 10 juin 1942, rend compte de la «philosophie» de cette «défense de la souveraineté de l'Etat français» et du partenariat qui en résulte. Jean Buffet, un ancien

commissaire des brigades mobiles, promu par Laval contrôleur général de la police judiciaire, y explique «qu'un trop grand nombre de nos nationaux découverts et arrêtés en zone occupée par la police française sont réclamés par les autorités allemandes dans le but soit de les déférer devant leur tribunal, soit de les incarcérer comme otages». «Il serait indispensable, explique Jean Buffet à Boemelburg, chef de la police allemande, le Sipo-SD, en France, que la justice française soit la seule compétente en matière de crimes et délits commis par nos ressortissants; l'observation de cette règle encouragerait le personnel de la police nationale dans son action répressive...»

Happée par la collaboration

La conséquence essentielle de la reconquête nationale et administrative mise en ?uvre par Bousquet fut d'impliquer tous les services de la police française dans une répression jusqu'alors menée soit par les Allemands, soit par quelques services spécialisés comme les BS, soit par les polices supplétives mises en place, à l'automne 1941, par Pucheu contre juifs, maçons et communistes et composées de fanatiques du Parti populaire français (PPF) ou de cagouleurs encadrés par des policiers volontaires. C'est ainsi que la police judiciaire, héritière des brigades du Tigre, de Clemenceau, va se trouver à son tour happée dans la collaboration, en particulier avec la création le 9 juin 1942, au sein de chaque service régional de police judiciaire, d'une section «nettement dégagée des affaires judiciaires de droit commun, uniquement chargée de la répression des menées communistes et terroristes, ainsi que des menées antinationales de toute nature». Ces groupes, ultérieurement baptisés SAP (Sections des affaires politiques), seront responsables de milliers d'arrestations dans les deux zones.

Jean Buffet paiera de sa vie cet engagement. Arrêté le 26 août 1944, il fut condamné à mort par une cour martiale et exécuté en

octobre de la même année. Quelques mois avant cette fin sans gloire, il s'adressait ainsi à ses hommes: «Plus que jamais l'ordre public est menacé, plus que jamais les malfaiteurs s'affublent pour masquer leurs méfaits d'une étiquette politique ou patriotique. C'est l'un des vôtres qui garantit à tous qui restez loyalement dans la ligne droite la sécurité totale pour vous et vos familles. C'est l'un des vôtres qui vous dit: faites votre devoir et ne craignez rien de quiconque...» C'est pourquoi la plupart des policiers compromis ont fondé leur défense sur le devoir d'obéissance. Le commissaire Fourcade, qui s'était «illustré» dans la région nantaise, dès l'été 1942, par l'arrestation de 102 militants communistes, dont 43 Espagnols, avant d'être détaché au SRMAN (Service de répression des menées antinationales) dirigé par Charles Detmar, un militant du PPF, utilisera cet argument vieux comme les crimes de guerre. Félicité par Bousquet pour les «brillants services rendus», décoré de la Légion d'honneur en décembre 1943, il fut incarcéré à Fresnes à la Libération. Pour sa défense, il écrit alors: «J'ai servi la France sous tous les gouvernements successifs, je n'ai jamais fait de politique, je n'ai fait que de la police obéissant toujours à des ordres supérieurs, je n'ai trahi ni mon serment de magistrat ni mon pays.» Une justification qui ne pouvait être retenue pour les policiers les plus impliqués dans la répression des «patriotes». De ce point de vue, les dossiers de l'épuration mettent à mal une idée reçue: celle selon laquelle la police aurait été épargnée par cette purge. Bien au contraire, remarque Jean-Marc Berlière, l'épuration dans la police a été massive: un policier parisien sur cinq est passé «à l'épuration», au premier étage du 9, boulevard du Palais. La moitié d'entre eux seront sanctionnés. En ce qui concerne la Sûreté nationale, les chiffres sont encore plus impressionnants, puisqu'un policier sur cinq a été sanctionné. Une épuration qui a touché toutes les catégories, du commissaire au policier retraité. Reste que, malgré son ampleur, cette chasse aux policiers impliqués dans la collaboration n'a évidemment été que partielle et parfois partielle. Un déséquilibre dû en particulier à l'activisme du PC, qui pourchassa sans relâche les tortionnaires

et les responsables d'arrestations de militants communistes. Les survivants juifs de la déportation ont, pour des raisons évidentes, mis plus de temps à réclamer justice, et leurs persécuteurs ont dans l'ensemble moins été châtiés.

Finalement, ces archives révèlent quelques vérités gênantes dont l'une est méconnue, sinon occultée: la répression antijuive et antirésistants n'a pas été le seul fait de brebis galeuses, notamment des brigades spéciales, mais tous les services de police y ont peu ou prou participé. Et, au sein des services traditionnels, le zèle de certains fonctionnaires «ordinaires» a causé plus de victimes que les services «spéciaux». A l'inverse, certains policiers ont sauvé l'honneur en créant, plus tôt qu'on ne le croit généralement, des réseaux de résistance.